

Séminaire CCE – CNT – CESE sur le rôle des interlocuteurs sociaux dans la mise en œuvre et le suivi de la stratégie UE 2020

Intervention de Claude ROLIN, Secrétaire général de la CSC (17/09/2010)

Comme on l'a déjà abondamment souligné aujourd'hui, il importe que les partenaires sociaux soient étroitement impliqués, à tous les niveaux, du niveau local au niveau européen, dans la Stratégie Europe 2020. Leur implication doit porter tant sur la préparation que sur la mise en œuvre des politiques.

J'insiste sur ce point parce que je suis plutôt inquiet. Les décisions prises en juin par le Conseil européen présentent à mon sens trop peu de garanties pour une forte implication. Je dois constater qu'Ecofin et le Conseil européen des chefs d'Etat jouent un rôle accru dans la mise en œuvre, alors que l'influence des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales semble régresser. L'influence des partenaires sociaux ne doit pour autant pas diminuer, mais je crains que ce soit le cas. La participation des partenaires sociaux est beaucoup mieux développée au niveau des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales, alors que dans d'autres domaines, en particulier celui d'Ecofin, notre expérience est nettement moins positive.

L'importance du sommet social tripartite risque donc de se restreindre : si les décisions échappent de plus en plus aux ministres « sociaux », il sera d'autant plus important d'entretenir un dialogue direct avec les ministres de l'Economie et des Finances ainsi qu'avec les chefs d'Etat.

Sur ce dernier point, je constate que la Présidence du Conseil européen est très disponible pour des contacts, tant formels qu'informels. Ces contacts sont beaucoup moins développés dans le cadre d'Ecofin.

Nous tenons à la participation des partenaires sociaux car c'est pour nous un moyen essentiel pour améliorer les politiques, grâce à une meilleure connaissance du terrain, avec une attention nettement plus marquée pour des solutions équilibrées, beaucoup mieux soutenues et avec une perspective qui dépasse celle des prochaines élections (dans un pays comme la Belgique, les échéances électorales sont souvent très rapprochées).

C'est également (et on l'oublie souvent) parce que les partenaires sociaux ont leur propre champ d'action autonome, celui de la concertation sociale, interprofessionnelle, sectorielle ou d'entreprises. Ils sont également fortement impliqués dans les circuits qui en découlent, tels que les fonds sectoriels de sécurité d'existence ou les organismes sectoriels de formation.

Les choix qu'ils opèrent en ce domaine peuvent soit porter préjudice aux objectifs à long terme pour la stratégie Europe 2020, soit leur être bénéfiques.

Il importe que les pouvoirs publics reconnaissent ce champ d'action spécifique des partenaires sociaux et qu'ils les impliquent aussi dans leur stratégie globale, tout en tenant compte de la liberté de négociation, c'est-à-dire de l'autonomie des partenaires sociaux.

Pour illustrer cette approche spécifique et autonome, je voudrais évoquer trois exemples:

1. L'Europe nous demande de travailler plus longtemps et elle fixe l'objectif du taux d'emploi à 75%: comment pourrions-nous atteindre cet objectif si de nombreuses entreprises continuent de refuser d'engager des travailleurs âgés, si la qualité des emplois ne permet pas aux travailleurs de faire une longue carrière ou si les formations restent trop peu accessibles aux travailleurs âgés ? Il sera difficile de réussir si les pouvoirs publics sont les seuls à faire des efforts en ce sens. Les partenaires sociaux doivent donc être associés aux décisions ;
2. Autre exemple, celui de la lutte contre la pauvreté. Réduire de 20 millions le nombre de pauvres en Europe est un objectif essentiel et ambitieux. Mais on ne peut imaginer atteindre cet objectif sans utiliser des leviers tels que l'emploi, la lutte contre les discriminations, la sécurité sociale, les salaires minima, etc.

Dans chacun de ces domaines, les partenaires sociaux ont leur rôle à jouer et portent une responsabilité spécifique ;

3. Troisième exemple, la réduction du nombre de jeunes qui arrivent en fin de scolarité sans avoir obtenu de diplôme. Nous le savons, chaque échec scolaire, chaque exclusion scolaire est un échec pour l'ensemble de la société. A chaque fois, c'est un Mozart que l'on assassine. Cela renvoie à notre responsabilité collective. En cette matière, et à titre d'exemple, nous savons qu'il existe un groupe de jeunes pour lequel l'enseignement à temps plein n'est pas vraiment une solution. Il faut donc organiser des formules de formation en alternance, mais cela ne peut se faire sans la participation des partenaires sociaux. Le Conseil National du Travail et le Conseil Central de l'Economie travaillent actuellement sur un nouveau cadre simple pour l'ensemble des formules de formation en alternance. J'espère que ces discussions pourront aboutir, afin que, sur cette base, les partenaires sociaux sectoriels puissent se mettre au travail dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

La nouvelle stratégie européenne d'inclusion active reconnaît explicitement la nécessité d'impliquer les partenaires sociaux, non seulement dans la prise de décisions, mais aussi dans leur mise en oeuvre pratique.

Je me réjouis de voir que les partenaires sociaux européens ont immédiatement réagi en signant un accord-cadre, même si le texte final ne comporte pas d'engagements concrets. Ceux-ci devront désormais surtout être finalisés individuellement par chaque pays. J'espère qu'en Belgique aussi, nous pourrions profiter de cet accord-cadre pour arrêter, avec les employeurs, à tous les niveaux, des dispositions sur l'intégration de chômeurs difficiles à placer dans des emplois décents.

Dans ce contexte, les partenaires sociaux attendent d'être aidés pour ces actions, y compris par les Fonds structurels européens. Je pense en particulier aux possibilités offertes par le Fonds social européen. Tant au niveau fédéral qu'au niveau régional, nous avons pu constater, avec plaisir, que ces fonds sont utilisés pour mobiliser des moyens des partenaires sociaux sectoriels, de sorte que chacun y trouve son compte. Il s'agit d'une invitation à continuer d'intégrer ces possibilités pour la nouvelle période de programmation et si possible d'en renforcer.

Je voudrais terminer en rappelant qu'il est nécessaire de rendre l'Europe "plus proche des gens", pour que la confiance en l'Europe puisse s'accroître et que cette dernière bénéficie de nouveau d'une plus grande légitimité. Les partenaires sociaux ont toujours défendu ensemble l'importance d'une Europe forte et renforcée. Ils constituent donc un interface privilégié dans la réduction du fossé entre l'Europe et ses citoyens.

Je vous remercie.
